

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DE BERGHEIM,
SAINT-HIPPOLYTE
ET ENVIRONS*

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026**

Le quinze octobre deux mil vingt-six à 19 heures, le Comité-Directeur s'est réuni, en séance ordinaire, au Centre Sportif et Culturel, 17 route du Vin à Bergheim. La séance est présidée par Monsieur Goerges LISCHETTI, Président.

Date de convocation : 07/10/2026

SECTEURS	SIE	SIES	SIEB
Nombre de délégués élus	12	9	8
Nombre de délégués en fonction	12	9	8
Quorum	7	5	5
Nombre de délégués présents	10	8	7
Nombre de procuration	0	0	0

Etaient présents :

MM. LISCHETTI Georges, Président (Bergheim) KLEIN Jean-Marie, 1^{er} vice-président (Saint-Hippolyte), LINTZ Pascal, 2^{ème} vice-président (Orschwiller), MULL Hervé (Bergheim), EBLIN Jean-Paul (Orschwiller), KREYER Régis et SALBER Jean-Jacques (Rodern), FUHRER Claude (Rorschwihr), BLEGER Philippe (Saint-Hippolyte) et HENER Fabrice (Thannenkirch), délégués titulaires.

Membres absents excusés et non suppléés :

M. PFISTER Hubert, délégué titulaire (Rorschwihr),
Mme DIEUAIDE Angélique, déléguée titulaire (Thannenkirch)

Membres absents excusés :

M. METZGER Christian, délégué suppléant (Rorschwihr)
Mme MICHEL Amélie, déléguée suppléante (Thannenkirch)

Autres participants :

M. JAEGLER Jean-Claude, délégué suppléant (Rodern)
M. KLEIN Sébastien, délégué suppléant (Saint-Hippolyte)
Mme DEJONGHE Valérie, secrétaire de mairie de Bergheim
M. ZAMOLO Léo, secrétaire de mairie de Saint-Hippolyte

Autres participants excusés :

Mme DEISS Fanny, déléguée suppléante (Bergheim)
M. MORIS Olivier, délégué suppléant (Orschwiller)
M. MEYER Quentin, responsable des services techniques de Bergheim

---ooo0ooo---

Monsieur Georges LISCHETTI, Président, ouvre la séance du Comité-Directeur, convoqué en date du 07 octobre 2026, en saluant cordialement l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des secrétaires de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026

Secteur 2 - SIES - Eau de source et Secteur 3 - SIEB - Eau de nappe

3. Transfert de compétence de l'eau potable (eau de source et eau de nappe) au 1^{er} janvier 2027

Service général - SIE

4. Points divers - Communications

Secteur 2 - SIES - Eau de source

5. Points divers - Communications

Secteur 3 - SIEB - Eau de nappe

6. Projet de convention tripartite - Pollution aux solvants chlorés de la nappe d'Alsace
7. Points divers - Communications

Préambule : M. Georges LISCHETTI, Président, rappelle que le Comité-Directeur est réuni ce jour, notamment afin de se prononcer sur le transfert de la compétence « eau potable », comprenant l'eau de source et l'eau de nappe, au profit du SDEA, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Il rappelle le contexte dans lequel s'inscrit cette démarche, ainsi que les différentes réunions de travail, d'information et de concertation organisées à cet effet en partenariat avec le SDEA, au cours desquelles ont notamment été mis en avant les avantages d'un tel transfert en matière d'ingénierie, d'expertise technique, de surveillance des installations, de capacité d'intervention et d'optimisation des coûts de fonctionnement, ainsi que les modalités techniques, administratives et financières de sa mise en œuvre, afin que les délégués puissent en rendre compte aux conseillers municipaux.

Il précise également que les agents actuellement affectés à la gestion et à l'exploitation des sources demeureront chargés de ces missions dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel conclue entre les collectivités concernées, conformément aux dispositions réglementaires applicables. Cette organisation garantira la continuité du service public ainsi que la préservation du savoir-faire et de l'expertise développés localement en matière de gestion de ce réseau.

Il souligne enfin que l'ensemble des éléments nécessaires à la prise de décision a été porté à la connaissance des délégués au cours de la phase préparatoire, M. Xavier BARBIN, Directeur Adjoint du Territoire Alsace Centrale du SDEA, étant invité à apporter les derniers éléments d'information et de clarification utiles à l'examen du dossier avant délibération.

Il passe immédiatement à l'ordre du jour qui appelle, en point n° 1, la désignation des secrétaires de séance.

POINT 1. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

*Sur proposition de Monsieur LISCHETTI Georges, Président,
les membres élus, à l'unanimité,*

- **DESIGNENT** Monsieur Jean-Marie KLEIN, vice-président, secrétaire de séance, assisté de Madame Valérie DEJONGHE et Monsieur Léo ZAMOLO, secrétaires auxiliaires.

POINT 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MAI 2026

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni verbalement, le Président déclare le procès-verbal définitivement adopté, à l'unanimité des membres présents.

Secteur 2 - SIES - Eau de source et Secteur 3 - SIEB - Eau de nappe**POINT 3. TRANSFERT DE COMPETENCE DE L'EAU POTABLE (EAU DE SOURCE ET EAU DE NAPPE) AU 1^{ER} JANVIER 2027**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 et suivants
- VU** la délibération du Comité-Directeur du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs, en date du 27 mars 2023, aux termes de laquelle le SIE de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs a adhéré au Syndicat Mixte « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA) et lui a transféré des compétences au titre du service Assainissement
- VU** les dispositions des articles 6, 7.2 et 11 des statuts du SDEA, modifiés par arrêté interpréfectoral du 31 juillet 2026
- VU** l'absence de personnel à transférer

CONSIDÉRANT qu'en égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisé de taille interdépartementale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence eau potable susvisée et des réalisations durables

CONSIDÉRANT que le SIE de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs est compétent en eau potable pour les portées production-traitement (nappe et source) et transport (adduction)

CONSIDÉRANT que le transfert complet de la compétence eau potable, portées production-traitement (nappe et source) et transport (adduction), est de nature à répondre aux préoccupations sus-évoquées, notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour le SIE de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs et ses usagers

CONSIDÉRANT que le SIE de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs est un syndicat de communes entendu au sens des articles L.5212-1 et suivants du CGCT

CONSIDÉRANT que le transfert complet des compétences d'un syndicat de communes vers un syndicat mixte tel que le SDEA a pour conséquences la dissolution du premier, constatée par arrêté préfectoral

APRÈS avoir pris connaissance des statuts du Syndicat Mixte approuvés par arrêté interpréfectoral du 31 juillet 2026, et notamment de son article 7.2 disposant que « Tout membre qui a déjà transféré au SDEA une ou plusieurs des compétences visées à l'Article 6 peut, à tout moment, transférer l'intégralité de l'une ou de plusieurs autres de ses compétences, ou l'intégralité d'une des portées s'agissant des compétences [eau potable] et [assainissement] par délibération expresse validée par l'Assemblée Générale après avis de la Commission Permanente et ce dans la limite des compétences qu'il détient lui-même. »

APRÈS avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Président

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **DE TRANSFERER** l'intégralité de sa compétence eau potable, correspondant aux portées production-traitement (nappe et source) et transport (adduction), au SDEA.
- **DE TRANSFERER**, sous forme d'apport en nature, en pleine propriété et à titre gratuit, l'ensemble des biens affectés à l'exercice de la compétence transférée par le SIE de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs au profit du SDEA.
- **D'OPERER**, s'agissant d'un transfert complet de compétence du SIE de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs, le transfert de l'actif et du passif, incluant notamment les droits et obligations afférents au service transféré au SDEA avec les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer.
- **D'ACTER** que le transfert des créances et des biens en pleine propriété affectés à l'exercice des compétences transférées fera l'objet d'un procès-verbal de transfert établi contradictoirement entre le SIE de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs et le SDEA.
- **DE PROPOSER** au Préfet du Haut-Rhin que la date de son arrêté permette une date d'effet au 1^{er} janvier 2027, la question de la dissolution du SIE de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs devant être examinée ultérieurement dans le cadre de la procédure correspondante.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents concourant à l'aboutissement de la procédure.

ADOPTÉ à la majorité des voix,

7 pour et 2 abstentions (MM. EBLIN Jean-Paul et LINTZ Pascal).

Service général - SIE

POINT 4. POINT DIVERS - COMMUNICATIONS

Sans objet.

Secteur 2 - SIES - Eau de source

POINT 5. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS**5.1 Visite annuelle des sources**

Pour mémoire, la visite annuelle des sources aura lieu ce vendredi 16 octobre prochain, départ en voiture à 9 heures du parking de la salle des fêtes de Saint-Hippolyte.

5.2 Adduction d'eau - Cabanes de chasse en forêt de Rodern

Suite à la délibération n° 11.1 du 21 mai 2026, et notamment à son point « j », le Président présente le compte rendu de la réunion du 9 octobre dernier comportant un plan d'actions relatif à des travaux de mise en conformité et à l'étude des solutions envisageables pour l'alimentation en eau des cabanes. Ce compte rendu sera transmis aux délégués. Nota : Il est relevé que ces constructions devront faire l'objet d'une vérification préalable quant à leur conformité au regard des déclarations cadastrales. Compte tenu du transfert à venir de la compétence « eau potable », la poursuite de l'instruction et du suivi de ce dossier sera amenée à être assurée par le SDEA.

5.3 Recherche de fuite

M. Jean-Marie KLEIN, vice-président, signale la présence d'une flaque d'eau persistante en résurgence, située à environ 30 à 40 mètres de la source n° 1, au niveau de la conduite principale. A cet effet, il propose au Comité-Directeur de faire intervenir l'entreprise TP SCHMITT afin de réaliser trois sondages espacés de 3 à 5 mètres, en vue de localiser précisément l'origine du désordre et de procéder, le cas échéant, aux réparations nécessaires. Le montant de cette intervention est estimé à 2 610 € TTC. Il est précisé que les travaux pourraient nécessiter, le cas échéant, l'abattage d'un sapin situé à proximité de la zone concernée.

Nota : Il est relevé qu'aucune surconsommation n'affecte cette source. Dans ce contexte et compte tenu du transfert prochain de la compétence « eau potable », l'instruction et le suivi de ce dossier seront désormais assurés par le SDEA.

Secteur 3 - SIEB - Eau de nappe

POINT 6. PROJET DE CONVENTION TRIPARTITE - POLLUTION AUX SOLVANTS CHLORES DE LA NAPPE D'ALSACE

Le Président rend compte de sa participation à une réunion portant sur le réseau de surveillance de la pollution aux solvants chlorés de la nappe d'Alsace, tenue le 22 septembre dernier, dont le compte rendu est annexé à la présente délibération. Le Comité-Directeur se prononce favorablement, sur le principe, pour la prise en charge de la dépense correspondante, conformément à la clé de répartition exposée dans le compte rendu annexé. Nota : Compte tenu du transfert à venir de la compétence « eau potable », la poursuite de l'instruction et du suivi de ce dossier sera amenée à être assurée par le SDEA.

POINT 7. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance
Jean-Marie KLEIN



Le Président

Georges LISCHETTI



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BERGHEIM, SAINT-HIPPOLYTE ET ENVIRONS	PROCES-VERBAL DU COMITE-DIRECTEUR SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026 Sous la présidence de M. Georges LISCHETTI, Président
---	--

Etaient présents :

MM. LISCHETTI Georges, Président (Bergheim) KLEIN Jean-Marie, 1^{er} vice-président (Saint-Hippolyte), LINTZ Pascal, 2^{ème} vice-président (Orschwiller), MULL Hervé (Bergheim), EBLIN Jean-Paul (Orschwiller), KREYER Régis et SALBER Jean-Jacques (Rodern), FUHRER Claude (Rorschwihr), BLEGER Philippe (Saint-Hippolyte) et HENER Fabrice (Thannenkirch), délégués titulaires.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N°	Délibération	Vote
1.	Désignation des secrétaires de séance	Unanimité
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026	Unanimité
Secteur 2 - SIES - Eau de source et Secteur 3 - SIEB - Eau de nappe		
3.	Transfert de compétence de l'eau potable (eau de source et eau de nappe) au 1 ^{er} janvier 2027	Majorité
Service général - SIE		
4.	Points divers - Communications	
Secteur 2 - SIES - Eau de source		
5.	Points divers - Communications	
5.1	Visite annuelle des sources	
5.2	Adduction d'eau - Cabanes de chasse en forêt de Rodern	
5.3	Recherche de fuite	
Secteur 3 - SIEB - Eau de nappe		
6.	Projet de convention tripartite - Pollution aux solvants chlorés de la nappe d'Alsace	
7.	Points divers - Communications	



Liste publiée et date de mise en ligne le 22 octobre 2026
Le Président, Georges LISCHETTI